Niveau(x) d'enseignement : 4
Centre d'intérêt : 550

Numéro EDUQ : 9370891

Répertoire d'activités et estimation des ressources humaines. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale des réseaux, Services aux étudiants, 1976.
54 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. "Animation de vie étudiante, regroupement des élèves, activités étudiantes, organismes étudiants". Code : 38-60-01.01; 16-5512.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale des réseaux. Services aux étudiants

Descripteur(s) : Vie étudiante * Animation * Services aux étudiants * Encadrement des élèves * Activité * Ressources humaines * Répartition des tâches * Répertoire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Pour chacun des cinq domaines du secteur de l'animation de la vie étudiante (pastorale, regroupement des élèves, activités étudiantes, organismes étudiants, surveillance éducative) ce document contient, dans un formulaire, une liste d'activités, une estimation des ressources humaines nécessaires pour assurer à une population donnée d'élèves, soit des services essentiels, soit des services de qualité, soit des services exceptionnels, et des cases permettant aux utilisateurs d'indiquer quel personnel ils veulent affecter à ces activités.

Type de document :

ANIMATION
de
VIE ETUDIANTE

9370891

Vie étudiante

5.0

16-5512

MFN: 1363

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

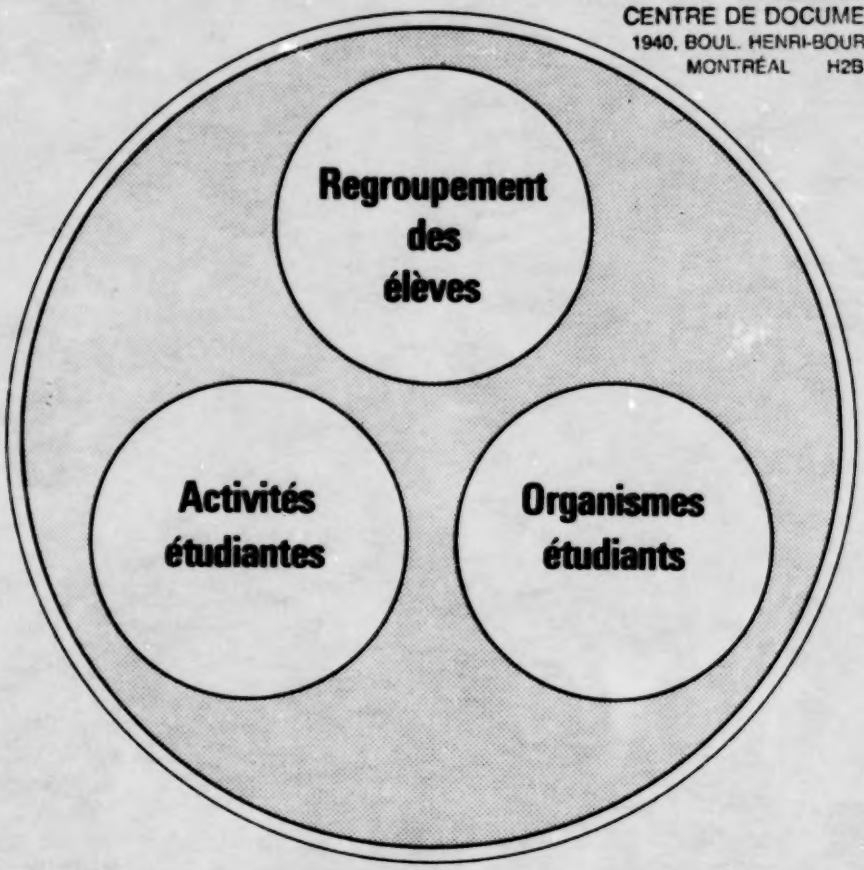

Répertoire d'activités et estimation des ressources humaines

38-60-01.01

Services aux étudiants

93 70891

TABLE DES MATIERES

PAGES

INTRODUCTION 1

ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE

. PASTORALE 8

. REGROUPEMENT DES ELEVES 15

. ACTIVITES ETUDIANTES

- INTEGREES 26
- PARASCOLAIRES 26

ORGANISMES ETUDIANTS 43

SURVEILLANCE EDUCATIVE ET SECURITAIRE 48

CONCLUSION 53

INTRODUCTION

Depuis longtemps, les commissions scolaires sont aux prises avec le problème de la définition et de la quantification des services qu'elles doivent offrir pour répondre aux besoins de leur clientèle dans le champ des services aux étudiants.

Conformément à une classification généralement acceptée par les commissions scolaires, le champ des services aux étudiants se divise en deux (2) secteurs: celui de la CONSULTATION PERSONNELLE et celui de l'ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE.

Dans le secteur de la consultation personnelle, les activités sont regroupées en sept (7) domaines:

- Information scolaire et professionnelle;
- Orientation scolaire et professionnelle;
- Psychologie;
- Services sociaux;
- Services de santé;
- Orthophonie-audiologie;
- Main d'oeuvre.

Dans le secteur de l'animation de la vie étudiante, les activités sont regroupées en cinq (5) domaines:

- Pastorale (1);
- Regroupement des élèves;
- Activités étudiantes;
- Organismes étudiants;
- Surveillance éducative.

L'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R. a puisé l'idée qui est à l'origine de ce document, dans un procès-verbal du comité régional de vie étudiante du Saguenay - Lac St-Jean. Reprise et développée par les membres de trois (3) comités consultatifs provinciaux des Services aux Etudiants, cette idée a permis d'élaborer une hypothèse de solution exploitable par les commissions scolaires.

Ce document de travail porte donc sur l'estimation des ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement des services aux étudiants au secondaire, secteur de l'animation.

C'est le résultat tangible d'un effort de coopération qui a rejoint plusieurs professionnels et la plupart des cadres des services aux étudiants des commissions scolaires qui dispensent des services éducatifs à une clientèle de niveau secondaire.

---

(1) Le fait d'introduire la pastorale comme domaine du secteur de l'animation de la vie étudiante ne doit pas être interprété comme le résultat d'une décision concernant un rattachement administratif.

Plus de trente-cinq (35) équipes locales ont participé activement au projet, soit à l'occasion de l'identification des activités dans chacun des douze (12) domaines, soit à l'occasion de la quantification des ressources humaines nécessaires à la réalisation de chaque activité répertoriée.

Ce document est l'aboutissement d'une longue démarche dont les étapes principales ont été les suivantes:

1. Inventaire des activités les plus courantes dans chacun des douze (12) domaines à partir d'une analyse des guides et des programmes élaborés par les commissions scolaires et la D.G.R..

2. Consolidation, à l'occasion d'une session d'étude, regroupant des délégués d'une quarantaine de commissions scolaires, d'une liste d'activités pour chacun des douze (12) domaines.

3. Subdivision des activités de chaque domaine en trois (3) catégories selon que ces activités assurent à la clientèle:

   a) des services essentiels;
   b) des services de qualité;
   c) des services exceptionnels.

4. Estimation, par des équipes de professionnels et de cadres des commissions scolaires, du nombre de jours nécessaires à un professionnel pour accomplir les tâches répertoriées.

L'estimation est faite à partir d'une base de calcul qui varie selon les domaines. Cette base de calcul est identifiée à chaque fois sur la formule 38-20-01.07.

5. Contrevalidation théorique, par les cinquante (50) membres des comités consultatifs, des estimations faites dans les commissions scolaires qui ont coopéré au projet.

6. Rédaction du document par l'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R..

Pour des raisons pratiques de présentation et de distribution, ce document traite exclusivement des activités d'animation de la vie étudiante. L'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R. a publié dans un document parallèle une étude semblable traitant de la consultation personnelle (16-5914).

Pour chacun des cinq (5) domaines du secteur de l'animation de la vie étudiante, ce document contient, dans un formulaire 38-20-01.07, une liste d'activités, une estimation des ressources humaines nécessaires pour assurer à une population donnée d'élèves, soit des services essentiels, soit des services de qualité, soit des services exceptionnels, et des cases permettant aux utilisateurs d'indiquer quel personnel ils veulent affecter à ces activités.

Pour chaque domaine, un tableau-synthèse est présenté dans une forme variant selon les caractéristiques du domaine.

Ce guide est essentiellement un instrument de gestion pédagogique et conserve un caractère indicatif et expérimental lorsqu'il est utilisé comme un instrument de gestion budgétaire. Les utilisateurs de ce guide doivent tenir compte des particularités locales telles que la présence de certains niveaux du secondaire seulement, la proportion particulière de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général, la présence ou l'absence de locaux spécialisés, les besoins spécifiques du milieu, etc.. Des adaptations quant à la quantification des ressources humaines et quant à l'affectation du personnel peuvent être nécessaires pour tenir compte de ces particularités locales.

Le contenu de ce document subira une mise au point après un an d'usage. Les utilisateurs sont donc invités à s'en servir avec discernement et à transmettre à l'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R. toutes les suggestions susceptibles d'améliorer la prochaine édition.

Dans la perspective de l'intégration du système de gestion des ressources éducatives au nouveau système d'information financière (S.I.F.), le document qui s'intitule "Répertoire de buts et d'objectifs dans le champ des Services aux Etudiants" (dossier: 38-20-01.20).

L'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R. est heureuse de mettre ce document à la disposition des commissions scolaires et elle espère qu'il leur sera d'un précieux secours pour évaluer les ressources humaines nécessaires au développement harmonieux des élèves, dans les divers domaines du champ des Services aux Etudiants.

L'EQUIPE DES SERVICES AUX ETUDIANTS
DE LA D.G.R.

DEFINITIONS DE CERTAINS TERMES AUX FINS DE CE DOCUMENT

CHAMP: Ensemble de secteurs confiés à une direction de services et dont elle assume le développement auprès de la direction générale.
Ex.: Services aux Etudiants.

SECTEUR: Regroupement, par affinité de contenu, d'un certain nombre de domaines constituant un ensemble facilement identifiable.
Ex.: animation de vie étudiante.

DOMAINE: Ensemble cohérent d'activités programmées en vue de répondre à une catégorie particulière de besoins personnels des élèves et de besoins collectifs de la vie étudiante.
Ex.: activités étudiantes.

ACTIVITE: Elément de programme ou de projet susceptible de permettre l'atteinte des objectifs spécifiques de l'un ou l'autre domaine.
Ex.: évaluation et accréditation des activités étudiantes.

REMARQUE

Les notions de services essentiels, de services de qualité et de services exceptionnels, sont encore mal définies. Vous trouverez dans ce document un premier essai de sériation des activités en fonction de leur importance relative pour le développement harmonieux des élèves.

Le fait de les présenter de cette façon suscitera sans doute un débat qui permettra à l'équipe de rédaction de préciser ces notions en vue d'une prochaine édition.

Il ne faudrait surtout pas que les commissions scolaires y voient une invitation à ne distribuer que les services essentiels. Cette façon de procéder risquerait d'être démobilisante et serait contraire à une approche de développement qui est souhaitée par les personnes qui ont coopéré à la rédaction de ce document.

PASTORALE

TABLEAU-SYNTHESE

PASTORALE

OBJECTIF SPECIFIQUE

Favoriser une expérience chrétienne pleinement intégrée au projet éducatif de l'école.

ACTIVITES

Par population de 1000 élèves de secondaire I à secondaire V.

. Pour les services essentiels

- 22 activités (nos 1 à 22)
- 2010 heures/année
- 1.34 animateurs de pastorale

. Pour des services de qualité

- 30 activités (nos 1 à 30)
- 2315 heures/année
- 1.56 animateurs de pastorale

. Pour des services exceptionnels

- 40 activités (nos 1 à 40)
- 2475 heures/année
- 1.66 animateurs de pastorale

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation DOMAINE: Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
1. Programmation, organisation, préparation, évaluation, rédaction de rapports des activités pastorales. Ecarts (1):125-411		X			260
2. Rencontre avec des groupes d'étudiants pendant les périodes de classe (d'enseignement religieux ou d'autres matières) notamment:		X			438
. pour être personne-ressource sur des questions particulières;					
. pour informer les étudiants et les sensibiliser à certains projets de la pastorale, par exemple le rallye tiers-monde;					
. pour participer au travail d'équipe des étudiants en enseignement religieux et moral;					
. pour animer des périodes de pastorale (périodes jumelées, journées-rencontres);					
. pour animer et vivre des expériences chrétiennes comme prolongement de l'enseignement religieux et moral. Ecarts: 330-607					

(1) Le temps consacré aux activités de pastorale a été estimé par 10 commissions scolaires. Nous indiquons ici les écarts obtenus.

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation DOMAINE: Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
3. Animation de groupes d'engagement pastoral: comité de pastorale, comités d'étudiants de la pastorale (mouvements d'action apostolique, J.E.C., S.P.V., groupes de prières et de réflexion, Jeunes du Monde, Alpec, etc.). Ecarts: 89-321		X			203
4. Célébration des sacrements et des fêtes liturgiques, spécialement Noël et Pâques. Ecarts: 82-325		X			173
5. Rencontres individuelles des élèves (counselling pastoral). Ecarts: 74-235		X			162
6. Présentation de la pastorale (accueil, rencontres groupes-classes, présentation des divers mouvements, etc.). Ecarts: 40-125		X			65
7. Organisation, animation et évaluation, avec les professeurs d'enseignement religieux et moral, d'expériences de vie chrétienne se situant dans le prolongement de leurs cours (célébrations liturgiques, réunions de réflexion et de prières). Ecarts: 35-106		X			65
8. Rencontres avec les professeurs, en équipe départementale entre autres, pour les informer et les sensibiliser aux objectifs et aux projets de la pastorale. Ecarts: 10-25		X			17
9. Participation à certains travaux de l'équipe multidisdiplinaire de l'école. Ecarts: 35-201		X			69

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation **DOMAINE:** Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
10. Participation aux projets d'animation de l'école: - accueil, festival, journées sportives, échanges ... Ecarts: 49-112		X			65
11. Rencontres informelles: - visites de foyers d'hébergement et d'ateliers, présence dans les corridors, les salons étudiants et ceux des professeurs, rencontres avec la direction. Ecarts: 100-217		X			125
12. Disponibilité: - pour répondre aux besoins immédiats, pour être accessible aux étudiants et au personnel. Ecarts: 76-135		X			111
13. Présentation à la direction des objectifs, de la programmation et de l'évaluation de la pastorale. Ecarts: 6-15		X			11
14. Sensibilisation du personnel aux objectifs de l'école chrétienne et présentation des activités de la pastorale. Ecarts: 3-20		X			10
15. Elaboration avec les professeurs d'enseignement religieux et moral de plans d'action en éducation chrétienne (spécialement pour les voies pratiques et le cours professionnel). Ecarts: 25-65		X			39

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation DOMAINE: Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
16. Participation aux réunions générales de tout le personnel de l'école. Ecarts: 5-24		X			12
17. Participation aux journées pédagogiques de l'école. Ecarts: 30-107		X			54
18. Participation aux rencontres mensuelles de l'équipe régionale des animateurs de pastorale et du conseiller en éducation chrétienne. Ecarts: 25-97		X			59
19. Participation aux réunions de parents organisées par l'école. Ecarts: 5-16		X			9
20. Rencontres avec les responsables des communautés chrétiennes locales (paroisses). Ecarts: 12-15		X			13
21. Participation aux sessions de perfectionnement. Ecarts: 15-88		X			41
22. Participation au congrès annuel de l'A.A.P.S.Q.. Ecarts: 15-32		X			21
23. Recherche-action systématique sur les besoins des étudiants. Ecarts: 20-100		X			57
24. Rencontres-ressourcements des leaders étudiants engagés dans les organismes étudiants (conseil étudiant, journal, radio ...). Ecarts: 17-41		X			28

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S. Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation **DOMAINE:** Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
25. Animation des camps de fin de semaine, de "4 à 9", de stages, de journées de réflexion. Ecarts: 40-260		X			137
26. Action comme personne-ressource (théologie, exégèse) auprès des professeurs en enseignement religieux et moral. Ecarts: 10-40		X			17
27. Participation aux réunions régionales des Services aux Etudiants. Ecarts: 6-12		X			9
28. Participation aux réunions de différents comités de l'école (conseil d'école ou comité de concertation, C.V.E.). Ecarts: 3-50		X			26
29. Organisation et animation de temps de ressourcement pour tout le personnel. Ecarts: 4-23		X			14
30. Organisation et animation de soirées spéciales pour informer les parents de la vie chrétienne à l'école. Ecarts: 5-50		X			24
31. Participation aux réunions des départements. Ecarts: 1-9		X			3
32. Organisation d'un centre de documentation: livres, revues, diapositives, cassettes, etc.. Ecarts: 9-125		X			56

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation DOMAINE: Pastorale

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
33. Célébrations religieuses, visites à l'occasion d'événements spéciaux touchant le personnel ou les étudiants de l'école: naissance, mariage, décès ... Ecarts: 10-32		X			19
34. Rencontres individuelles et échanges téléphoniques avec les parents. Ecarts: 10-75		X			32
35. Présence à des réunions du comité d'école. Ecarts: 1-25		X			8
36. Travail en équipe avec les animateurs de pastorale d'autres écoles. Ecarts: 1-26		X			14
37. Participation aux réunions des Services de l'Enseignement. Ecarts: 1-10		X			3
38. Participation à l'élaboration et à l'étude des dossiers personnels des élèves. Ecarts: 1-25		X			7
39. Rencontres de zones pastorales (information et collaboration). Ecarts: 1-20		X			10
40. Rencontres diocésaines avec les prêtres. Ecarts: 1-20		X			8

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

REGROUPEMENT DES ÉLÈVES

TABLEAU - SYNTHESE

REGROUPEMENT DES ELEVES

OBJECTIF SPECIFIQUE

Assurer une relation d'aide à l'élève qui le personnalise et favorise mieux son développement intégral.

ACTIVITES

Pour une école secondaire de 1500 élèves -

1. Activités de conceptualisation
2. Activités de sensibilisation
3. Activités de mise en place
4. Activités de fonctionnement
   - 4.1 Au niveau de l'école
   - 4.2 Au niveau de chaque regroupement

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES DIVERS
SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
1. Activités de conceptualisation					
1.1 Faire l'analyse des situations problématiques vécues par les membres de la communauté scolaire (école) au niveau de l'organisation de l'école.					
1.2 Faire une saisie des besoins des élèves.					
1.3 Faire l'inventaire des formules de regroupement possibles tenant compte des ressources, des besoins et des problèmes de l'école.					
1.4 Faire l'inventaire des ressources humaines, physiques et matérielles de l'école.					
1.5 Faire l'analyse des avantages et des inconvénients des différentes formules inventoriées.					
1.6 Formuler clairement l'objectif poursuivi par l'école dans le projet de regroupement.					
Temps: 3 mois de rencontres hebdomadaires à 3 heures par rencontre sous la responsabilité d'un comité de changement et/ou de coordination constitué de six personnes dont: le principal, un P.N.E., un enseignant, un parent, un délégué syndical et un élève.					
2. Activités de sensibilisation					
2.1 Organiser et animer des activités d'information auprès des différents agents d'éducation (élèves, professeurs, P.N.E., parents ...) sur les problèmes, besoins et ressources inventoriés.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
2.2 Organiser et animer des activités d'information sur les avantages et les inconvénients des différentes formules possibles de regroupement.					
2.3 Formuler des recommandations quant au choix d'un modèle.					
2.4 Organiser et animer une assemblée de prise de décisions démocratiques sur un modèle.					
Temps: un mois de réunion sous la responsabilité du même comité. En plus cinq sessions de planification de deux jours auprès des professeurs, des parents et des élèves.					
3. Activités de mise en place					
3.1 Former les groupes d'élèves selon des critères déterminés: clientèle, membres.					
3.2 Former des équipes d'encadrement pour chaque regroupement: affectation des enseignants, des P.N.E. et des cadres de l'école.					
3.3 Définir les rôles et les responsabilités de chaque membre des équipes d'encadrement.					
3.4 Programmer les activités d'information, de formation et d'évaluation de chaque regroupement et de l'ensemble de l'école.					
3.5 Aménager l'horaire institutionnel de l'école et celui de chaque regroupement.					
3.6 Définir l'affectation des locaux et du matériel pédagogique à chaque regroupement.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
3.7 Définir l'affectation du budget de l'école à chaque regroupement ... et assurer les activités de gestion budgétaire.					
3.8 Définir l'organisation fonctionnelle de l'école (structure d'autorité, de communication, de participation, de décision, ... conseil).					
3.9 Planifier l'organisation des journées pédagogiques de l'école.					
3.10 Accueillir les professeurs et les élèves.					
4. Activités de fonctionnement					
4.1 Au niveau de l'école					
4.1.1 Organiser et animer des rencontres des responsables de chaque regroupement d'élèves pour la coordination générale.					8 pér./sem.
4.1.2 Organiser et animer les activités communes des différents regroupements d'élèves.					
4.1.3 Fournir des ressources matérielles et techniques aux responsables des petits, moyens et grands groupes.					
4.1.4 Fournir des services aux tuteurs, aux titulaires et aux professeurs-conseil auprès des petits groupes (information complète sur chacun de leurs élèves).					
4.1.5 Participer à la transmission de l'information dans l'école.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S. Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
4.1.6 Fournir une information scolaire spécialisée aux différents groupes de l'école et à l'extérieur de l'école.					
4.1.7 Réaliser l'inventaire des besoins des élèves par rapport à leur vie de groupe et canaliser l'information aux différentes instances de l'école.					
4.1.8 Participer à la coordination de l'intervention des P.N.E. auprès des différents groupes.					
4.2 Au niveau de chaque groupe					
.Auprès des petits groupes (5 à 35 élèves)					
4.2.1 Agir comme tuteur d'élèves (titulaire, professeur-conseil)					2 pér./sem.
. Assurer à chaque élève de son groupe une aide individuelle.					
. Faciliter l'intégration de ses élèves à la vie de groupe et à la vie de l'école.					
. Communiquer aux autres professeurs et aux parents de ses élèves des informations pertinentes sur leur développement intégral.					
. Assurer à chacun des élèves de son groupe un développement équilibré et intégral.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE C	P	E	S	HRS/ANNEE
. Assurer le suivi nécessaire pour les élèves présentant des problèmes particuliers d'absentéisme ou de retard.					
. Participer au classement et à la promotion de ses élèves et fournir une aide supplémentaire à ceux qui en ont besoin.					
. Participer avec l'équipe multidisciplinaire à des études de cas et assurer le suivi des programmes d'activités qui doivent en découler.					
. Animer son groupe dans des activités spécifiques.					
4.2.2 Agir comme professeur-ressource					
. Assurer à des groupes d'élèves les cours de récupération dont ils ont besoin.					4 pér./sem.
. Prévoir et réaliser des activités de prolongement de cours (visites éducatives).					25 h/année
. Agir à titre de répondant pédagogique pour assurer une aide pédagogique individuelle à certains élèves en difficulté dans une matière donnée.					4 pér./sem.

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE C	P	E	S	HRS/ANNEE
. Etablir une relation globale entre l'étudiant de son groupe et l'ensemble des professeurs de son profil scolaire pour l'étude de son dossier, son évaluation, l'enseignement correctif.					1 à 2 pér./ semaine
. Agir comme spécialiste d'une matière pour l'élaboration des modules d'apprentissage et des instruments d'évaluation.					1 à 2 pér./ semaine
. Agir comme responsable d'ateliers dans le secteur professionnel: établissement et application des règles de vie spécifiques à chaque atelier, placement des finissants, suppléance, gestion du budget.					3 à 6 pér./ semaine
.Auprès des moyens et grands groupes (100 élèves et plus)					
4.2.3 Agir comme chef d'unité (cellule-communauté, unité de formation, famille, etc.)					18 pér./sem.
. Organiser le fonctionnement interne de l'unité, l'animer et l'évaluer.					
. Assurer la direction et l'animation de l'équipe multidisciplinaire et des tuteurs qui encadrent le groupe.					
. Organiser et animer des rencontres de l'équipe d'encadrement.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
. Organiser et animer les activités communes du regroupement.					
. Concevoir et administrer des instruments d'évaluation du fonctionnement du groupe.					
. Planifier les activités de l'unité, établir les liens avec les ressources extérieures à l'unité (direction, parents, etc.).					
. Faire l'inventaire des besoins des membres de son unité.					
. Déterminer les objectifs de l'unité et son fonctionnement interne.					
. S'occuper de la suppléance auprès des élèves de l'unité.					
4.2.4 Agir comme responsable de niveau					14 pér./sem.
. Travailler à l'animation pédagogique des professeurs d'un niveau et à la motivation des élèves.					
. Faire des rencontres individuelles en rapport avec la motivation scolaire.					
. Etudier des cas problèmes d'ordre disciplinaire et de fréquentation scolaire.					

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
. Animer des rencontres de motivation d'élèves.					
. Assurer la continuité dans l'étude de référence de cas, suivi des activités.					
. Assurer le lien entre la direction, les professeurs, les parents des élèves.					
. Référer les cas difficiles aux professionnels.					
4.2.5 Agir comme chef de groupe en vie étudiante					5 à 10 pér./ semaine
. Agir comme coordonnateur et animateur auprès des instituteurs de son groupe relativement au suivi et à la synthèse de l'étudiant.					
. Assumer des tâches de coordination et d'animation relativement à des activités étudiantes, socio-culturelles, sportives ou récréatives.					
. Assurer la coordination ayant trait à la synthèse de l'étudiant au plan académique, social et comportemental.					
. Rencontrer les sections, les professeurs ou les parents, relativement aux problèmes de motivation et de présence à l'école des étudiants.					

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
. Coordonner les moyens retenus par l'école pour susciter la motivation des étudiants lors de la remise des bulletins.					
. Assurer les communications école - familles.					
. Diriger l'étudiant vers les ressources professionnelles de l'école: professeurs - professionnels - etc..					
. Participer aux réunions d'équipe de son groupe.					
. Participer à l'application de la politique de présence retenue par l'école.					
. Assurer la programmation des activités de son groupe.					
. Susciter la programmation des activités de son groupe.					
. Susciter la participation des professeurs de son groupe à l'organisation, la supervision et l'animation d'activités étudiantes, socio-culturelles, sportives et récréatives.					
. Animer le conseil étudiant de son groupe.					
4.2.6 Agir comme animateur d'un champ d'enseignement					29 pér./sem.
. Relation d'aide à l'élève.					

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Regroupement des élèves

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
. Synthèse des éléments de formation.					
. Support à l'étudiant en situation difficile.					

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

TABLEAU - SYNTHESE

ACTIVITES ETUDIANTES

OBJECTIF SPECIFIQUE

Faciliter et promouvoir la participation de tous les élèves à des activités étudiantes socio-culturelles, sportives et religieuses faisant appel au sens de l'observation, à la créativité et à l'initiative.

ACTIVITES

Pour une école secondaire de 1000 à 1500 élèves -

. Pour des services essentiels

1. Activités intégrées — Selon le modèle de 2 heures/semaine, durant 30 semaines

   a) Travail effectué par l'animateur - 140 h/année
   b) Support de l'école aux animateurs-570 h/année
   c) Support de la C.S. aux écoles-400 h/année

2. Activités parascolaires intra-muros — Selon le modèle de 3 heures/semaine, durant 30 semaines

   a) Travail effectué par l'animateur - 145 h/année
   b) Support de l'école aux animateurs-395 h/année
   c) Support de la C.S. aux écoles-395 h/année

3. Activités parascolaires inter-écoles

   a) Travail effectué par l'animateur - 165 h/année
   b) Support de l'école aux animateurs-40 h/année
   c) Support de la C.S. aux écoles-185 h/année

. Pour des services de qualité: Services essentiels + 10%

. Pour des services exceptionnels: Services essentiels + 20%

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités étudiantes intégrées à l'horaire

POPULATION: pour chaque groupe d'élèves, 2 pério./semaine pendant 30 semaines

LISTE DES ACTIVITES.	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Ce que l'animateur doit faire:					
1. L'animateur doit choisir une activité.		X	X	X	1
2. Il doit se perfectionner dans la ligne de l'activité (recherche, documentation, expérimentation).		X	X	X	15
3. Il doit informer les élèves sur les objectifs généraux des activités.		X	X	X	4
4. Il doit planifier le programme.		X	X	X	15
5. Il doit prévoir l'organisation matérielle (budgétisation et administration des fonds).		X	X	X	6
6. Il doit, dès la première rencontre avec son groupe, fixer les objectifs avec ses élèves (général et spécifiques).		X	X	X	60
Il doit animer l'activité.					
Il doit contrôler le déroulement du programme.					
Il doit évaluer avec les élèves l'atteinte des objectifs.					
7. Il doit préparer et présenter un rapport de l'activité (participation des élèves, objectifs et programme de réalisation, évaluation, budget, etc.).		X	X	X	3
8. Il doit participer aux réunions convoquées par le comité responsable de la coordination des activités intégrées.		X	X	X	12
9. Il doit identifier les ressources humaines et matérielles extérieures à l'école pertinentes à l'activité.		X	X	X	4

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 33-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités étudiantes intégrées à l'horaire

POPULATION: pour chaque groupe d'élèves, 2 pério./semaine pendant 30 semaines

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
10. Il doit informer les parents de ses élèves.		X	X	X	2
11. Il doit assurer une continuité de l'activité dans le parascolaire (approfondissement).		X	X	X	4
12. Il doit prévoir des manifestations permettant:		X	X	X	14
a) de faire connaître les réalisations de ses élèves;					
b) de faire bénéficier les autres élèves;					
c) de promouvoir l'activité chez les autres élèves.					
TOTAL					80

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités étudiantes intégrées à l'horaire

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Support que doit apporter l'école à l'ensemble des animateurs :	X	X	X	X	
1. L'école doit sensibiliser le milieu à la philosophie et aux objectifs des activités étudiantes intégrées.	X	X	X	X	125
Elle doit sensibiliser les unités opérationnelles (secteurs, départements, cellules-communautés, niveaux et autres) à leurs responsabilités dans l'intégration des activités à l'horaire.					
2. Elle doit favoriser l'implantation et l'intégration des activités étudiantes à l'horaire des élèves et des professeurs.	X	X	X	X	30
3. Elle doit former et animer un comité local de vie étudiante (C.L.V.E.) qui serait, entre autres, responsable de la coordination des activités intégrées.	X	X	X	X	30
4. Elle doit mettre sur pied un processus d'identification et de description des projets d'activités.	X	X	X	X	10
Elle doit assurer et promouvoir la réalisation d'activités intégrées dans les quatre (4) familles visées par l'objectif des activités étudiantes.					10

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités étudiantes intégrées à l'horaire

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
5. Elle doit faire l'inventaire des besoins des élèves au niveau de toute l'école (pré-inscription). Elle doit faire l'inventaire des ressources humaines et matérielles au niveau de l'école et du milieu. Elle doit analyser les besoins et les ressources afin de déterminer les activités réalisables. Elle doit assurer l'organisation matérielle (transport, équipement, location, locaux, fourniture matérielle).	X	X	X	X	90
6. Elle doit élaborer conjointement avec les animateurs des modes d'évaluation des activités étudiantes.	X	X	X	X	40
7. Elle doit faire connaître les activités retenues (promotion). Elle doit inscrire les élèves (inscription). Elle doit affecter les groupes d'élèves aux animateurs (affectation).	X	X	X	X	30
8. Elle doit créer et animer des réseaux de communication et d'information.	X	X	X	X	50

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: **Activités étudiantes intégrées à l'horaire**

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
9. Elle doit planifier, organiser, contrôler et évaluer le programme des activités intégrées. Contrôler l'utilisation des ressources financières et matérielles. Assurer un encadrement dynamique des animateurs d'activités étudiantes.	X	X	X	X	100
10. Elle doit participer aux différents comités suivants: équipe multi, comité d'école, conseil pédagogique de l'école, comité de gestion de l'école, table de concertation des S.A.E. de la commission scolaire.	X	X	X	X	50
11. Informer les parents du programme des activités intégrées.	X	X	X	X	5
12. Favoriser l'ouverture de l'école dans l'environnement social.	X	X	X	X	Cf. 1
TOTAL					570

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: **Activités étudiantes intégrées à l'horaire**

POPULATION: une école de 1000 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Support que doit apporter la commission scolaire aux écoles :	X	X			
1. Sensibiliser le milieu à la philosophie et aux objectifs des activités intégrées (comité de gestion, commissaires, direction d'école, parents, population en général) et promouvoir les activités étudiantes à l'horaire des élèves et des enseignants.	X	X			50
2. Former un comité stratégique pour l'implantation des activités étudiantes intégrées (un représentant par direction d'école).	X	X			10
Agir comme ressource au comité stratégique (animer, instrumenter, documenter).					
Alimenter le comité stratégique en ressources humaines extérieures (A.D.P., M.E.Q., B.R. et autres).					
3. Assurer une concertation entre services pédagogiques et S.A.E..	X	X			10
4. Elaborer un guide d'implantation sur le financement et les autres aspects techniques (avant-projet).	X	X			80
Consulter le milieu scolaire sur le guide.					
Rédiger et diffuser le guide.					
5. Agir comme personne-ressource auprès des écoles pour le développement des activités intégrées.	X	X			30
6. Assurer la continuité des programmes d'activités intégrées.	X	X			10

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités étudiantes intégrées à l'horaire

POPULATION: une école de 1000 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
7. Elaborer et diffuser un guide de planification, d'organisation, de contrôle et d'évaluation des activités intégrées (avec le comité stratégique).	X	X			40
8. Faire l'inventaire des ressources humaines et techniques extérieures utiles aux écoles.	X	X			20
9. Conclure des ententes avec les municipalités concernées pour l'utilisation des équipements nécessaires à la réalisation des programmes d'activités des écoles.	X	X			40
10. Créer un réseau de communication et d'information permanentes.	X	X			20
11. Organiser et réaliser des sessions de formation et de perfectionnement pour les animateurs d'activités intégrées.	X	X			40
12. Revendiquer des conditions favorisant davantage l'implantation des activités intégrées auprès de la commission, du M.E.Q. et des différents syndicats d'enseignants et de professionnels non-enseignants.	X	X			20
13. Favoriser l'organisation de manifestations de masse au niveau des écoles, de la commission scolaire ou de la région.	X	X			30
TOTAL					400

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires intra-muros

POPULATION: pour chaque groupe d'élèves, 3 heures/semaine pendant 30 semaines

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Ce que l'animateur doit faire:					
1. L'animateur doit se trouver une clientèle ou répondre aux besoins manifestés par une clientèle précise (marketing).		X	X	X	6
2. Il doit prévoir l'organisation matérielle (locaux, équipement, transport, etc.).		X	X	X	4
3. Il doit inventorier les ressources extérieures.		X	X	X	4
4. Prévoir les modalités de financement.		X	X	X	4
5. Définir les objectifs avec le groupe d'élèves.		X	X	X	90
Planifier l'horaire avec les élèves.					
Prévoir et réviser le programme avec les élèves.					
Animer l'activité.					
Evaluer l'atteinte des objectifs avec les élèves.					
6. Se perfectionner dans la ligne de l'activité.		X	X	X	10
7. Prévoir et réaliser des manifestations à l'intention des autres élèves et du public.		X	X	X	15
8. Participer à des réunions prévues par le comité des activités parascolaires ou le responsable des activités parascolaires.		X	X	X	6
9. Assurer une communication constante avec le responsable au niveau de l'école.		X	X	X	6
TOTAL					145

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires intra-muros

POPULATION: 1000 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Le support que doit apporter l'école aux animateurs de l'école:	X	X	X	X	
1. L'école doit mettre en place une structure favorisant la réalisation d'activités parascolaires.	X	X	X	X	15
2. Elle doit sensibiliser le milieu aux objectifs et à la philosophie des activités parascolaires.	X	X	X	X	20
3. Sensibiliser les unités opérationnelles à leurs responsabilités face aux activités parascolaires.	X	X	X	X	20
4. Inventorier les besoins des élèves en activités parascolaires. Inscrire les élèves aux différentes activités.	X	X	X	X	30
5. Inventorier les ressources et prévoir les mécanismes permettant d'identifier et de décrire les projets et ensuite de les faire connaître.	X	X	X	X	35
6. Elaborer des modes d'évaluation conjointement avec les animateurs en s'assurant que les objectifs opérationnels visés par les animateurs soient cohérents avec l'objectif spécifique des activités étudiantes.	X	X	X	X	10
7. Superviser, coordonner et animer le travail des animateurs.	X	X	X	X	60
8. Mettre en place les mécanismes pour assurer le support matériel et technique aux animateurs.	X	X	X	X	45

S.A.E. - D.C.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires intra-muros

POPULATION: 1000 à 1500 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
9. Assurer et coordonner l'encadrement des élèves lors des activités de masse occasionnelles.	X	X	X	X	60
10. Prévoir une structure organisationnelle favorisant la réalisation de manifestations de masse.	X	X	X	X	40
11. Participer aux différents comités, au niveau de l'école et au niveau de la commission, dont le mandat pourrait avoir une incidence sur la réalisation ou le développement des activités parascolaires. Informer les animateurs de la structure régionale. Informer l'animateur de ses responsabilités civiles par rapport aux élèves.	X	X	X	X	20
12. Former un comité d'étudiants leur assurant une participation à l'organisation et à l'animation des activités parascolaires.	X	X	X	X	30
13. Informer les parents du programme des activités parascolaires.	X	X	X	X	10
TOTAL					395

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires intra-muros

POPULATION: 1000 à 1500 élèves de secondaire I à secondaire V

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
5. Evaluer les programmes d'activités parascolaires des écoles. Elaborer et diffuser un guide d'évaluation des activités parascolaires (en collaboration avec les tables de concertation régionales des différentes familles d'activités).	X	X			60
6. Inventorier les ressources humaines et techniques extérieures utiles aux écoles.	X	X			25
7. Conclure des ententes avec les organismes publics et privés pour l'utilisation des équipements favorisant la réalisation d'activités parascolaires.	X	X			30
8. Créer un réseau de communication et d'information permanente .	X	X			15
9. Voir à ce que s'organisent des sessions de perfectionnement en animation.	X	X			20
10. Revendiquer auprès du M.E.Q., de la commission et des écoles des conditions favorisant davantage l'implantation des activités parascolaires.	X	X			15
11. Favoriser l'organisation des manifestations de masse tant au niveau des écoles, de la commission, de la région et de la province.	X	X			50
TOTAL					395

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires inter-écoles

POPULATION: chaque activité de 3 heures/semaine, 30 semaines

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Ce que l'animateur doit faire:					
1. L'animateur doit se trouver une clientèle ou répondre aux besoins manifestés par une clientèle précise (marketing).		X	X	X	6
2. Il doit prévoir l'organisation matérielle (locaux, équipement, transport, etc.).		X	X	X	4
3. Il doit inventorier les ressources extérieures.		X	X	X	4
4. Prévoir les modalités de financement.		X	X	X	4
5. Définir les objectifs avec le groupe d'élèves.		X	X	X	90
Planifier l'horaire avec les élèves.					
Prévoir et réviser le programme avec les élèves.					
Animer l'activité.					
Evaluer l'atteinte des objectifs avec les élèves.					
6. Se perfectionner dans la ligne de l'activité.		X	X	X	10
7. Prévoir et réaliser des manifestations à l'intention des autres élèves et du public.		X	X	X	15
8. Participer à des réunions prévues par le comité des activités parascolaires ou le responsable des activités parascolaires.		X	X	X	6
9. Assurer une communication constante avec le responsable au niveau de l'école.		X	X	X	6

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires inter-écoles

POPULATION: chaque activité de 3 heures/semaine, 30 semaines

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
10. Participer à des réunions régionales.		X	X	X	10
11. Prévoir, s'il y a lieu, des ressources de niveau régional.		X	X	X	10
TOTAL					165

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

C: Cadre des écoles et/ou de la commission

P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique

E: Enseignant et/ou chef de groupe

S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Activités parascolaires inter-écoles

POPULATION: une commission scolaire d'importance moyenne (5000 à 8000 élèves)

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Le support que doit apporter la commission aux écoles et aux animateurs;	X	X			
1. Organiser des activités et manifestations d'envergure régionale dans les différentes familles d'activités en:	X	X			150
- informant les écoles des programmes d'envergure régionale;					
- élaborant avec les tables de concertation des programmes d'envergure régionale;					
- prévoyant l'organisation matérielle et technique nécessaire à la réalisation de ces programmes;					
- assumant le financement;					
- planifiant, coordonnant, évaluant le programme retenu.					
2. S'assurer que les objectifs poursuivis sont cohérents avec l'objectif des activités.	X	X			10
3. Utiliser les réseaux publics d'information afin de mieux faire connaître à la population les différentes activités et manifestations d'envergure régionale et même locale.	X	X			25
TOTAL					185

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

ORGANISMES ÉTUDIANTS

TABLEAU-SYNTHESE

ORGANISMES ETUDIANTS
(Associations et Coopératives)

OBJECTIF SPECIFIQUE

Promouvoir l'engagement social des élèves dans l'organisation de mouvements d'action et de la vie étudiante de leur milieu.

ACTIVITES

Pour les élèves de chacun des cycles d'une école secondaire.

Personnel affecté par ordre d'importance décroissante:

1- enseignant

2- animateur de vie étudiante

3- technicien en loisirs

4- principal-adjoint

. Pour des services essentiels

- 150 heures/année

. Pour des services de qualité

- 200 heures/année

. Pour des services exceptionnels

- 225 heures/année

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Organismes étudiants

POPULATION: élèves de ler cycle d'une école secondaire

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Agir comme conseiller auprès d'un organisme étudiant.					
1. Collaborer à l'élaboration, à l'application et à la remise en question de la charte de l'organisme étudiant.					5
2. Orienter et animer les élèves engagés dans l'organisme étudiant.					30
3. Susciter l'élaboration des programmes: - gestion - fonctionnement - information - projets avec ses phases					20
4. Superviser l'application des procédures d'élection au comité de gestion de l'organisme étudiant.					10
5. Assurer les liens avec les autres organismes: comité d'étude, conseil d'école, divers comités étudiants.					5
6. Superviser les budgets d'opération de l'organisme étudiant.					10
7. Voir à constituer une banque d'information sur l'organisme étudiant et en mesurer l'accessibilité.					10
8. Sensibiliser les élèves au phénomène que l'organisme étudiant c'est leur affaire.					-

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Organismes étudiants

POPULATION: élèves de ler cycle
d'une école secondaire

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
9. Participer en tant que personne-ressource aux réunions de l'organisme étudiant.					50
10. Favoriser l'accessibilité aux moyens techniques nécessaires au fonctionnement de l'organisme.					5
11. Assurer la liaison entre l'organisme étudiant et la direction de l'école.					5
TOTAL					150

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Organismes étudiants

POPULATION: élèves de 2ème cycle d'une école secondaire

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Agir comme conseiller auprès d'un organisme étudiant.					
1. Collaborer à l'élaboration, à l'application et à la remise en question de la charte de l'organisme étudiant.					5
2. Orienter et animer les élèves engagés dans l'organisme étudiant.					25
3. Susciter l'élaboration des programmes: - gestion - fonctionnement - information - projets avec ses phases					30
4. Superviser l'application des procédures d'élection au comité de gestion de l'organisme étudiant.					10
5. Assurer les liens avec les autres organismes: comité d'étude, conseil d'école, divers comités étudiants, organismes communautaires, organismes sociaux, conseil régional étudiant.					2
6. Superviser les budgets d'opération de l'organisme étudiant.					5
7. Voir à constituer une banque d'information sur l'organisme étudiant et en mesurer l'accessibilité.					10
8. Sensibiliser les élèves au phénomène que l'organisme étudiant c'est leur affaire.					-
9. Participer en tant que personne-ressource aux réunions de l'organisme étudiant.					40

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Organismes étudiants

POPULATION: élèves de 2ième cycle d'une école secondaire

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
10. Favoriser l'accessibilité aux moyens techniques nécessaires au fonctionnement de l'organisme.					5
11. Assurer la liaison entre l'organisme étudiant et la direction de l'école.					5
TOTAL					150

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

SURVEILLANCE ÉDUCATIVE

TABLEAU - SYNTHESE

SURVEILLANCE EDUCATIVE ET SECURITAIRE

OBJECTIF SPECIFIQUE

Assurer de façon adequate aux élèves en dehors des heures de cours une aide individuelle, une organisation communautaire et une sécurité physique.

ACTIVITES

Pour une école secondaire de 1500 élèves :

- Planification = 20 heures/année
- Programmation :
  1. Sécurité physique = 1469 heures/année
  2. Organisation communautaire = 2310 heures/année
  3. Aide individuelle = 1500 heures/année

EVALUATION - 20 heures/année

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Surveillance éducative et sécuritaire

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
Planification					
1. Planifier le programme de surveillance éducative et sécuritaire en dehors des heures de cours.					20
Programmation					
Sécurité physique					
2. Elaborer un plan général d'information, rencontrer des groupes et des individus sur:					8-10
- les lois et les règlements concernant la sécurité dans les édifices et sur les lieux publics;					
- le plan d'évacuation des lieux en cas d'urgence: feu, accident, autres;					
- les règlements de sécurité et de comportement des élèves à bord des autobus scolaires.					
3. Préparer, réaliser et sonner suite aux exercices de sécurité et aux inspections reliées à la prévention et aux mesures de sécurité.					10
					5
4. Elaborer les règlements de l'école régissant le comportement des élèves: circulation dans l'école, accès aux locaux, comportement (propreté, fumage, civisme).					
5. Voir à la préparation, la réalisation et l'évaluation des activités d'information et d'animation afin d'assurer aux élèves la connaissance et la compréhension des règlements de l'école.					25

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Surveillance éducative et sécuritaire

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
6. Organiser un service visant à dispenser les premiers soins.					
7. Evaluer le service de premiers soins.					
8. Organiser un système de contrôle des entrées permettant de diriger les visiteurs et d'évacuer les intrus.					180
9. Surveiller l'entrée et la sortie des élèves et assurer une surveillance adéquate aux principaux carrefours de l'école, aux terrains adjacents et sur les aires de stationnement des autobus (contrôler les heures d'arrivée et de départ des autobus, faire évacuer les intrus, émettre des billets d'avertissement, faire rapport à la direction).					35 h/sem.
10. S'assurer d'une surveillance adéquate aux traverses routières particulièrement dangereuses.					
11. Informer la direction des bris et autres dommages matériels.					Continu
12. Assurer, lors des sorties éducatives, la présence en nombre suffisant d'accompagnateurs responsables.					1
Organisation communautaire					
13. Faire l'inventaire et l'évaluation des besoins des élèves en dehors des heures de cours.					35
14. Faire l'inventaire des ressources humaines, techniques et matérielles disponibles en dehors des heures de cours et planifier leur utilisation en fonction des besoins des élèves (bibliothèque, gymnase, laboratoire).					30

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation

DOMAINE: Surveillance éducative et sécuritaire

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
15. Mettre en place et animer un réseau d'information sur les ressources matérielles et humaines et sur les activités et les événements de l'école.					100
16. Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation des projets d'activités des élèves (socio-culturelles et sportives, autres).					200 h/activité, moyenne 10 activ. par école
17. Repérer les groupes d'élèves sans surveillance, aviser la personne responsable et si requis exercer la surveillance auprès d'eux.					45
18. Coordonner la bonne marche de l'organisation communautaire en dehors des heures de cours.					100
Aide individuelle					
19. Répondre aux besoins individuels des élèves durant les périodes libres, en dehors des heures de cours et orienter les élèves vers les services appropriés (relation d'aide, incitation à la réintégration aux cours).					1300 1 personne à plein temps
20. Déceler, s'il y a lieu, les trafics illégaux (drogues, pornographies) et en informer la direction.					Continu
21. Faire cesser, s'il y a lieu, les bagarres, affrontements, jeux violents, courses, bousculades, écarts de langage et tous comportements déplacés.					Compris dans 9

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976

Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

PERSONNEL REQUIS POUR LES SERVICES MINIMA
SERVICES AUX ETUDIANTS

SECTEUR: Animation **DOMAINE:** Surveillance éducative

POPULATION: une école secondaire de 1500 élèves

LISTE DES ACTIVITES:	PERSONNEL AFFECTE				HRS/ANNEE
	C	P	E	S	
22. Repérer les élèves qui "flânent" pendant les heures de cours et les orienter vers des services appropriés.					Compris dans 19
Evaluation					
23. Faire l'évaluation du programme de surveillance éducative et sécuritaire.					20 Continu toute la journée

S.A.E. - D.G.E.E.S. 1976
Dossier no 38-20-01.07

C: Cadre des écoles et/ou de la commission
P: Animateur des activités étudiantes, animateur de pastorale, conseiller pédagogique
E: Enseignant et/ou chef de groupe
S: Technicien en loisirs ou autre

Comme elle l'affirmait dans l'introduction, l'Equipe des Services aux Etudiants de la D.G.R. est heureuse de mettre cette production collective à la disposition des commissions scolaires et elle espère qu'elle leur sera d'un précieux secours pour évaluer, dans le cadre du nouveau système d'information financière, les ressources nécessaires au développement harmonieux des élèves, dans les divers domaines du secteur de l'animation de vie étudiante.

L'EQUIPE DES SERVICES AUX ETUDIANTS
DE LA D.G.R.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Décembre 1976